

REGLEMENT COMPLET “ Envolez-vous pour New-York avec Picard & Ben&Jerry ‘s

ARTICLE 1 – Société organisatrice

UNILEVER FRANCE, Société par actions simplifiée au capital de 28 317 129 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 119 216, et dont le siège social est situé au 23 rue François Jacob, 92842 Rueil-Malmaison Cedex organise du 30/06/2014 au 13/07/2014 inclus un jeu national avec obligation d'achat appelé «Envolez-vous pour New-York avec Picard & Ben&Jerry's».

Le jeu est organisé pour la France métropolitaine (Corse incluse).

L'adresse du Jeu est la suivante :

ENVOLEZ-VOUS POUR NEW-YORK AVEC PICARD ET BEN&JERRY'S
OPERATION 17339
CEDEX 3546
99354 PARIS CONCOURS.

Cette adresse sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu.

ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (Etat civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative.

Il ne sera admis qu'une seule participation et une seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale) pendant toute la durée de validité du jeu. En cas d'inscriptions multiples, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

ARTICLE 3 – Annonce du jeu

Le jeu est annoncé sur des affiches qui figureront dans les points de vente Picard et sur le site Internet de l'enseigne www.picard.fr

ARTICLE 4 – Modalités et conditions de participation

4.1. Modalités de participation

Pour participer à ce jeu, les participants doivent :

- Soit se rendre en magasin et acheter simultanément, entre le 30/06/2014 et le 13/07/2014 inclus, au minimum deux produits (un produit de la marque Picard et un produit de la marque Ben&Jerry's). Puis le participant doit inscrire ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone) sur papier libre, joindre son ticket de caisse original et entier (copie non acceptée) en entourant la date d'achat, le libellé et les prix des 2 produits achetés au minimum et renvoyer le tout sous enveloppe suffisamment affranchie avant le 31/07/2014 minuit (cachet de poste faisant foi) à l'adresse du jeu.

- Soit se rendre sur le site www.picard.fr et acheter simultanément, entre le 30/06/2014 et le 13/07/2014 inclus, au minimum deux produits (un produit de la marque Picard et un produit de la marque Ben&Jerry's). Puis le participant doit inscrire ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone) sur papier libre, joindre sa facture d'achat Internet originale et entière en entourant la date d'achat, le libellé et les prix des 2 produits achetés au minimum et renvoyer le tout sous enveloppe suffisamment affranchie avant le 31/07/2014 minuit (cachet de poste faisant foi) à l'adresse du jeu.

4.2. Conditions de participation au Jeu

Toute participation au jeu incomplète, non-conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, raturée, illisible, photocopiée, comportant des indications fausses, falsifiées, erronées ou validées après la date limite de participation (cachet de la Poste faisant foi) ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 - Désignation du gagnant

Un tirage au sort désignant le gagnant sera organisé parmi toutes les réponses conformes, en fin d'opération le 25/08/2014 sous contrôle d'huissier.

ARTICLE 6 - Lot mis en jeu

6.1. Dotation mise en jeu

Un lot d'un séjour à New York pour deux personnes (7 jours / 5 nuits) d'une valeur commerciale d'environ 5000 euros, comprenant :

- Le vol Paris/New York/Paris sur vol Air France, les taxes d'aéroport de 348€ à ce jour (08/02/2014), les transferts aéroport/hôtel/aéroport et l'assurance obligatoire assistance et annulation
- L'hébergement en chambre double pour 5 nuits dans un hôtel 4* dans Manhattan et les petits déjeuners.

Ne sont pas compris dans la dotation tout autre frais ne figurant pas ci-dessus et notamment :

- Les repas, les boissons et les visites
- L'assurance annulation et bagage de 2% ainsi que les coûts d'éventuelles démarches pour l'obtention d'un passeport et du visa
- Toutes les dépenses personnelles potentielles.

6.2. Remise du lot

L'identité du gagnant du Jeu sera connue et validée le jour du tirage au sort. Seul le gagnant du Jeu sera averti par la société organisatrice par un appel téléphonique puis par un courrier attestant du statut de vainqueur aux coordonnées indiquées au moment de sa participation dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de la date du tirage au sort.

6.3. Précisions relatives au lot

Le lot est nominatif et ne peut être cédé à un tiers.

Le lot ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange du lot gagné. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La dotation qui n'aurait pu pour quelque raison que ce soit, être remise au gagnant, sera au choix de la société organisatrice, attribuée aux consommateurs par le biais de son service consommateurs ou dans le cadre d'une autre opération promotionnelle, ou bien adressée à une association caritative.

6.4. Acheminement du courrier

L'acheminement du courrier comprenant le gain, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue aux risques et périls du destinataire. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans les trois jours de la réception, et par lettre recommandée avec accusé réception.

ARTICLE 7 – Limite de responsabilité

- La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- Les modalités du jeu de même que le prix offert au gagnant ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.
- La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment en cas de communication d'informations erronées. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.
- Une fois que le gagnant du voyage s'est mis en relation avec l'agence de voyage, la relation commerciale se fait entre eux et l'agence de voyage et Unilever France ne saurait être responsable des incidents et/ou accidents liés à la dotation.

ARTICLE 8 – Droits incorporels et droit à l'image

La société organisatrice pourra demander l'autorisation au gagnant de publier, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques de la société organisatrice, les nom, prénom et ville du gagnant ainsi que sa photo et sa voix, exploités ensemble ou séparément, sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

ARTICLE 9 – Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant à : *Unilever France – BEN&JERRY'S - Envolez-vous pour New-York avec Picard & Ben&Jerry's 23 rue François Jacob- 92842 Rueil –Malmaison cedex.*

Les données collectées sont indispensables pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 10 – Règlement

10.1 Dépôt

Le présent règlement complet est déposé chez SELARL LSL – LE HONSEC Henri-Antoine – SIMHON Rémi – LE ROY Michel, Huissiers de justice Associés à Rambouillet (78).

10.2. Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

10.3. Contestation

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit à l'adresse du Jeu dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

10.4. Consultation

Le règlement complet est librement consultable et imprimable sur www.picard.fr et disponible gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse postale du Jeu.

En cas de différence entre la version du règlement déposé auprès de l'étude de l'Huissier et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaudra.

Le remboursement des frais de consultation du règlement peut être obtenu conformément aux modalités décrites à l'article 11 des présentes.

ARTICLE 11 – Remboursement des frais de participation et des frais de consultation du règlement complet

Le remboursement des frais d'affranchissement nécessaires à la demande écrite du règlement et à l'envoi de des informations nécessaires à la participation peut être obtenu sur simple demande (au tarif lent en vigueur) à l'adresse du Jeu. Le remboursement du timbre de la demande de remboursement peut également être obtenu (au tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite jointe.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal avant le 31/07/2014 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu et doivent être accompagnées d'un RIB (IBAN + BIC).

Le remboursement des frais de la connexion Internet nécessaire à la consultation du règlement ainsi qu'à la participation au jeu peut être obtenu sur simple demande écrite, en précisant la date et l'heure exacte de connexion, sur la base forfaitaire de 10 minutes de connexion, soit un total de 0,21€ TTC sous réserve de vérification par la Société Organisatrice de la participation effective du demandeur. Le remboursement du timbre de la demande de remboursement peut également être obtenu (au tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite jointe.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal 30 jours à compter de la date de participation (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu, accompagnées d'un RIB (IBAN + BIC), ainsi que de l'indication de la date, heure et durée de sa connexion au site Internet, la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heure de sa connexion au site.

Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès au site du présent jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute

pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site internet www.picard.fr ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le remboursement des frais d'envoi pour le dossier de participation au jeu peut être obtenu sur simple demande écrite conjointe à l'envoi de celui-ci à l'adresse du Jeu (au tarif en vigueur).

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la Poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 6 à 8 semaines environ à partir de la date de réception de la demande écrite des participants.

En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participant inscrit au Jeu et par foyer (même nom, même coordonnées postales) pendant toute la durée du Jeu et uniquement dans le cadre de la participation au Jeu objet du présent règlement.

ARTICLE 12 - Fraudes et loi applicable

Toute fraude ou non respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes de Paris.



Extrait de règlement

Jeu avec obligation d'achat, organisé par Unilever France, ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine, Corse comprise, et valable du 30/06/2014 au 13/07/2014 inclus.

Pour participer, il suffit d'inscrire vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone) sur papier libre et de l'envoyer avec la preuve d'achat originale (copies non acceptées) à l'adresse suivante : ENVOLEZ-VOUS POUR NEW-YORK AVEC PICARD ET BEN&JERRY'S / OPERATION 17339 - CEDEX 3546 - 99354 PARIS CONCOURS avant le 31/07/2014 minuit (cachet de poste faisant foi).

Lot mis en jeu au plan national : Séjour pour 2 personnes à New-York (7 jours/5 nuits) d'une valeur commerciale de 5000 euros environ.

Le gagnant sera désigné par un tirage au sort sous contrôle d'huissier organisé le 25/08/2014. Seul le gagnant sera informé par téléphone et courrier à l'adresse indiquée sur son bulletin de participation et recevra sa dotation dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de la date du tirage au sort.

Une seule participation et une seule dotation par foyer (même nom, même adresse).

Tout bulletin de participation ou papier libre raturé, illisible, incomplet, envoyé après la date limite de participation ou comportant des coordonnées erronées, sera considéré comme nul.

Règlement déposé chez SELARL LSL - LE HONSEC Henri-Antoine - SIMHON Rémi - LE ROY Michel, Huissiers de justice Associés à Rambouillet (78).

Remboursement du timbre (au tarif lent en vigueur) nécessaire à l'envoi de la participation et/ou à la demande de règlement sur simple demande écrite à l'adresse du jeu ENVOLEZ-VOUS POUR NEW-YORK AVEC PICARD ET BEN&JERRY'S / OPERATION 17339 - CEDEX 3546 - 99354 PARIS CONCOURS avant le 31/07/2014 accompagnée d'un RIB (IBAN+BIC) (une seule demande de remboursement par foyer - même nom, même adresse).

Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui sont communiquées dans le cadre de la participation au présent Jeu seront informatisées. Par l'intermédiaire de la société organisatrice, les participants peuvent également être contactés par ses partenaires commerciaux. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de radiation des données le concernant en écrivant à l'adresse suivante : *Unilever France - BEN&JERRY'S - Envolez-vous pour New-York avec Picard & Ben&Jerry's 23 rue François Jacob-92842 Rueil -Malmaison cedex* et peut s'opposer au transfert de ces données en écrivant à l'adresse suivante : *Unilever France - BEN&JERRY'S - Envolez-vous pour New-York avec Picard & Ben&Jerry's 23 rue François Jacob- 92842 Rueil -Malmaison cedex.*